



## Evolution de trois minima sociaux (RMI, API, AAH) en région Centre en 2006

L'observation de l'évolution des minima sociaux est le fruit d'un travail de collaboration entre les Caisses d'Allocations Familiales des 6 départements de la région Centre et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales. Cet exercice s'inscrit dans le programme de travail du Pôle Santé Publique et Cohésion Sociale et peut servir d'éléments de mise à disposition d'informations dans le cadre de la mise en place d'un outil partagé d'observation sociale en région Centre.

C'est dans un contexte économique plutôt favorable accompagné d'un développement des mesures visant au retour à l'emploi, que le nombre de bénéficiaires des trois minima sociaux a peu évolué au cours de l'année 2006 (+0,5 %), sur la région Centre. Bien que cette hausse soit légèrement plus élevée qu'au niveau national (+0,1 %) le taux de bénéficiaires (28 ‰) de la région reste en deçà de celui affiché par la métropole (33,5 ‰).

Le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) a stagné au cours de l'année 2006 sur la région, alors qu'il affiche un léger repli au niveau national. Il s'établit à 14 ‰, inférieur de 4 points au taux national.

Le nombre d'allocataires de l'Allocation de Parent Isolé (API) continue de progresser, toutefois de façon plus limitée que précédemment. L'évolution constatée en 2006 est sur la région (+4,4 %) proche de l'évolution nationale (+4,9 %). Entre 2002 et 2006, l'évolution régionale est de 10 points supérieure à l'augmentation enregistrée en métropole.

La hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) reste très mesurée en 2006, conformément au constat national. Les trois quart des bénéficiaires de cette prestation vivent seuls, 73 % d'entre eux présentent un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %.

JANVIER 2008

## Une hausse restreinte du nombre de bénéficiaires de minima sociaux en 2006

En 2006, le contexte régional reste favorable avec une croissance économique mieux orientée que l'année précédente, un dynamisme démographique supérieur à celui des autres régions du bassin parisien, et un taux de chômage en baisse. Désormais, la région se place au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises ayant le plus faible taux de chômage. Les chômeurs de longue durée (plus d'un an) ainsi que les jeunes à la recherche d'un emploi ont vu leur nombre diminuer au cours de l'année 2006. Il faut noter que cette amélioration du marché du travail a profité à tous les départements et a été plus favorable aux hommes.

Dans ce contexte, ce sont près de 69 500 personnes en région Centre qui bénéficient d'un des trois minima sociaux que sont le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit une augmentation limitée par rapport à 2005, de 0,5 %. Cette hausse plus faible que celle de l'année précédente, provient principalement de la progression des bénéficiaires de l'API. On dénombre, sur la région Centre, 129 700 personnes couvertes par les minima sociaux, soit 5 % de la population régionale. Les bénéficiaires du RMI représentent plus d'un allocataire de minima sociaux sur deux.

La région Centre affiche un taux de bénéficiaires des minima sociaux de 28 pour 1 000 habitants inférieur au taux national de 33,5 pour 1 000.

Depuis 2002, l'évolution du nombre d'allocataires a progressé de plus de 16 %, de deux points supérieure à l'évolution nationale. Elle est due à l'évolution conjuguée du nombre de bénéficiaires du RMI (+ 20,8 %), de l'API (+ 27,9 %) et dans une moindre mesure de l'AAH (+ 9,9 %).

## Pour la première fois depuis 2002, le nombre de bénéficiaires du RMI n'augmente pas

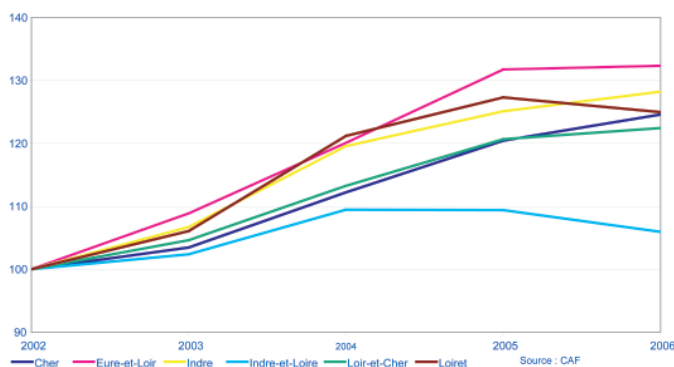
Au 31.12.2006, les caisses d'allocations familiales de la région Centre ont versé le revenu minimum d'insertion à 34 867 allocataires. Pour la première année depuis 2002, ce chiffre n'a pas augmenté. On assiste à une quasi-stagnation au cours de l'année 2006 du nombre de bénéficiaires sur la région, alors qu'au niveau national on relève une diminution de l'ordre de 1 %. Cette évolution favorable peut être liée à la fois à l'amélioration du marché de l'emploi et à l'activation de dispositifs d'aides au retour à l'emploi en faveur des bénéficiaires des minima sociaux.

La stagnation affichée par la région provient des évolutions différenciées des départements. On note une hausse du nombre de bénéficiaires sur trois départements (Cher, Indre et Loir-et-Cher), une stabilité dans le département d'Eure-et-Loir, et une baisse en Indre-et-Loire et Loiret. Le taux de bénéficiaires du RMI reste stable ; il s'établit à 14 % de près de 4 points inférieur à la moyenne de la métropole. Le département du Cher se démarque des autres départements de la région avec plus de 20 bénéficiaires pour 1 000 habitants et une augmentation de plus de 3 % au cours de l'année 2006. Cette situation est à rapprocher de la situation de l'emploi dans ce territoire. Bien que le taux de chômage ait diminué d'un point durant l'année 2006, le Cher reste le département affichant le taux le plus élevé de la région (8,4 pour une moyenne régionale de 7,5). Cependant, le lien entre taux de chômage et évolution du nombre de bénéficiaires est à utiliser avec précautions ; on constate en effet que les deux départements affichant les taux de chômage les plus faibles sur la région (Indre et Loir-et-Cher) sont également ceux qui ont vu leur nombre d'allocataires augmenter (respectivement + 2,5 % et + 1,5 %).

Sur la région la population couverte par le RMI s'élève à 70 228 personnes, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de la période 2002-2006, le nombre de bénéficiaires du RMI a progressé sur la région de 20,8 % de façon plus importante qu'au niveau métropolitain (+ 18,5 %). La hausse la plus conséquente a concerné le département de l'Eure-et-Loir (+ 32 %) suivi par les départements du sud régional (Indre : + 28 %, Cher : + 24,6 %). Le département de l'Indre-et-Loire se singularise par une évolution plus limitée (+ 5,6 %).

Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI



## Les bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2006

	Nombre de bénéficiaires RMI	Taux de bénéficiaires du RMI pour 1000 habitants	Nombre de bénéficiaires API	Taux de bénéficiaires de l'API pour 1000 femmes de 15 à 49 ans	Nombre de bénéficiaires AAH	Taux de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 personnes de 60 ans et plus
Cher	6 368	20,2	982	14,6	4 160	51,9
Eure-et-Loir	5 147	12,3	1 002	10,5	4 249	50,0
Indre	2 849	12,3	550	11,7	3 908	59,6
Indre-et-Loire	8 120	14,3	1 410	10,3	6 861	54,9
Loir-et-Cher	4 314	13,4	746	10,9	3 036	37,2
Loiret	8 069	12,6	1 602	10,6	6 099	46,4
<b>Région</b>	<b>34 867</b>	<b>14,0</b>	<b>6 292</b>	<b>11,1</b>	<b>28 313</b>	<b>49,8</b>
<b>Métropole</b>	<b>1 101 372</b>	<b>18,1</b>	<b>189 876</b>	<b>13,1</b>	<b>745 136</b>	<b>58,9</b>

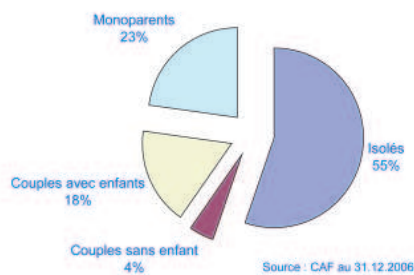
Source : Caisses d'Allocations Familiales

## Une baisse du nombre de jeunes dans le dispositif du RMI

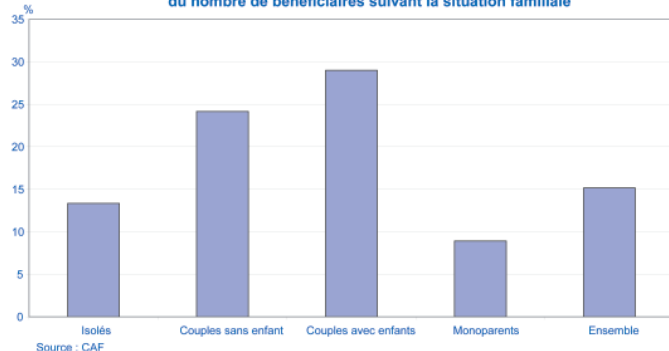
Les allocataires de moins de trente ans représentent près de 23 % des bénéficiaires du dispositif. On note un recul de 2 % du nombre de ces bénéficiaires au cours de l'année 2006, alors qu'une forte hausse était enregistrée entre 2003 et 2005.

Les moins de trente ans représente 21 % des bénéficiaires dans le département du Cher, part plus faible qu'au niveau régional mais leur nombre a fortement augmenté (+ 30 % entre 2003 et 2006) sans afficher de repli au cours de l'année 2006. A l'opposé, le nombre de bénéficiaires de moins de trente ans a légèrement baissé sur le département du Loiret, où ils représentent un allocataire sur quatre. Les personnes vivant seules représentent toujours une forte proportion de bénéficiaires du RMI (plus de 55 %). En quatre ans, leur nombre a augmenté moins rapidement que celui des allocataires vivant en couple avec ou sans enfant. Sur les quatre départements que sont l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret, ce sont les bénéficiaires en couple avec enfants qui ont le plus augmenté sur la période 2003-2006, dans le Cher ce sont les couples sans enfants (dont le nombre est limité), et dans l'Indre, la hausse concerne les personnes seules.

Répartition des bénéficiaires du RMI suivant leur situation familiale en 2006



Evolution 2003-2006 du nombre de bénéficiaires suivant la situation familiale



## Des difficultés à sortir du dispositif après un certain nombre d'années

Les mesures mises en place pour favoriser l'insertion et sortir des dispositifs des minima sociaux ont notamment bénéficié aux personnes étant dans le dispositif depuis moins d'un an. En effet, sur l'ensemble de la région, le nombre de bénéficiaires de moins d'un an a diminué de près de 9 % en 2006. Ce repli concerne de façon plus ou moins sensible tous les départements de la région. Il peut également s'expliquer par un contexte économique plus favorable qui entraîne un recul du nombre d'entrées dans le dispositif. A l'opposé, le nombre de personnes dans le dispositif depuis plus de 2 ans a augmenté de plus de 4 % en 2006. Cette hausse se vérifie dans tous les départements de la région sauf dans l'Indre-et-Loire où le nombre est en léger repli. Ceci confirme les constats faits au niveau national qu'une ancienneté importante dans le dispositif constitue un frein pour un recrutement et donc un retour à l'emploi. Les autres facteurs évoqués et pouvant limiter l'accès à l'emploi sont notamment l'état de santé, la mauvaise estime de soi, l'âge et le contexte local de l'emploi.

## Contrairement au RMI, le nombre de bénéficiaires de l'API progresse

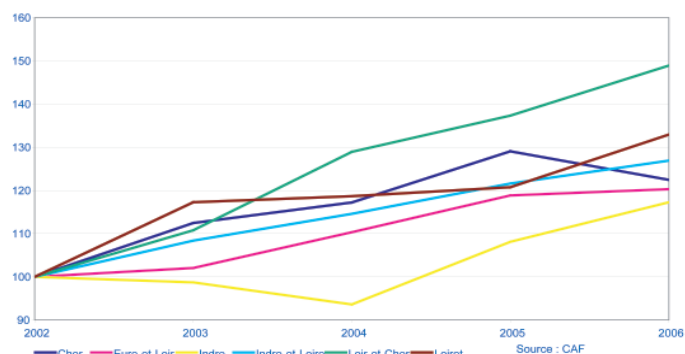
Ce sont 6 292 personnes qui ont perçu l'API provenant des caisses d'allocations familiales en 2006 sur la région Centre, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution constatée sur la région concerne tous les départements sauf le département du Cher, où on relève une diminution de 5 %. La hausse limitée dans le département de l'Eure-et-Loir (+1,2 %) est plus conséquente pour les départements de l'Indre, de Loir-et-Cher et du Loiret.

Sur la région, le taux de bénéficiaires pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans s'élève à 11, inférieur de deux points au taux national. L'Indre avec un taux de 11,7 ‰ se positionne au dessus de la moyenne régionale sans toutefois atteindre le taux important affiché par le département du Cher (14,6 ‰).

Sur plus longue période, le département du Loir-et-Cher affiche la progression la plus forte (+ 49 % entre 2003 et 2006) suivi par le Loiret avec près de 33 % de hausse en quatre ans.

Conformément au constat national, les allocataires de l'API sont à 98 % des femmes. Sur la région, 45 % d'entre elles élèvent seules un enfant, 20 % déclarent élever 3 enfants ou plus. Les allocataires ayant deux enfants ont vu leur nombre augmenter le plus fortement, + 10 % en un an, + 23 % en quatre ans. Le Loir-et-Cher se singularise par une hausse importante d'allocataires élevant deux enfants ou plus.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'API par département



## Une faible augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés

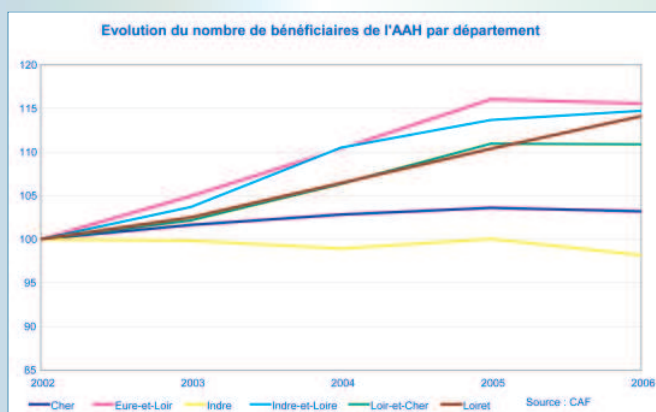
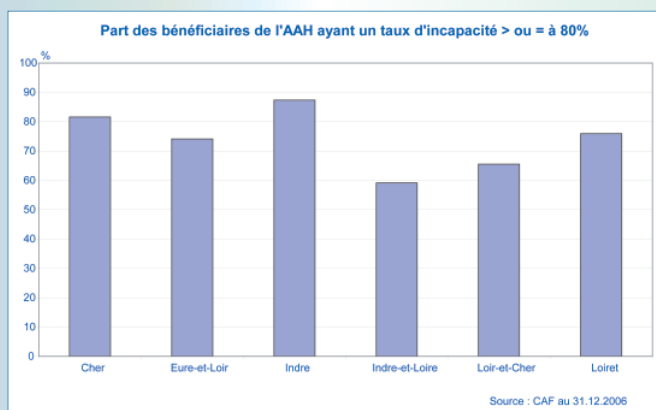
Au cours de l'année 2006, le nombre de bénéficiaires percevant l'AAH, qui s'élève à 28 313, a très peu augmenté sur la région Centre, de l'ordre de 0,5 %, de façon similaire au niveau national. Cette évolution provient d'une baisse dans trois départements (Cher, Eure-et-Loir et Indre), une stagnation dans le Loir-et-Cher et d'une hausse limitée dans l'Indre-et-Loire (+ 1 %), plus marquée dans le Loiret (+ 3,3 %). Au 31.12.2006, le nombre de personnes couvertes par l'AAH est de 42 000 en région Centre, soit 1,7 personnes pour 100 habitants.

Depuis 2002, la hausse du nombre de bénéficiaires est de l'ordre de 10 % en région Centre, de deux points supérieure à l'évolution nationale. Cette augmentation est surtout sensible dans les départements les plus urbains (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loiret). On note sur la période une diminution du nombre d'allocataires dans le département de l'Indre. Cependant ce territoire reste celui où le taux de bénéficiaires pour 1 000 habitants de 60 ans et plus est le plus élevé de la région (59 ‰).

Environ 15 % des bénéficiaires ont moins de trente ans. Cette proportion évolue peu au cours du temps. On constate qu'elle est plus élevée dans le département de l'Eure-et-Loir où elle atteint 19 %, ce qui peut s'expliquer par une structure de population plus jeune dans ce département.



Dans les trois quart des cas, les personnes percevant l'AAH vivent seules, et près de 73 % d'entre elles ont un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %. On relève des disparités suivant les départements, 87 % des allocataires de l'Indre présentent un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %, ils ne sont que 59 % en Indre-et-Loire.



### L'accompagnement des allocataires du RMI dans leur parcours d'insertion

Une étude menée par la DREES en 2006 examine la diversité des modes d'accompagnement dont bénéficient les allocataires du RMI. D'après la loi de 2003, un référent doit être nommé dès la mise en paiement de l'allocation afin de suivre le bénéficiaire dans son parcours d'insertion et un contrat d'insertion doit lui être signé dans les trois mois suivants. Le dispositif d'accompagnement est effectif pour trois allocataires sur quatre : 60 % sont suivis par un référent, 44 % ont signé un contrat d'insertion et 40 % ont suivi une action d'insertion.

Ce sont les allocataires ayant entre 30 et 49 ans et se trouvant dans le dispositif du RMI depuis une durée variant entre 2 et 5 ans qui sont le plus souvent suivis. En effet, les plus jeunes où les personnes bénéficiant du RMI depuis moins de deux ans sortent plus rapidement du dispositif sans accompagnement. Les familles mono parentales, ayant des contacts réguliers avec des structures proposant un soutien social, sont celles qui ont la plus forte probabilité de bénéficier d'un accompagnement.

### Les allocataires des minima sociaux : CMU, état de santé et recours aux soins

Une enquête effectuée par la DREES en 2006, auprès de personnes allocataires de minima sociaux (RMI, API, ASS) au 31 décembre 2004, montre que les allocataires toujours présents dans le dispositif bénéficient plus souvent de la couverture maladie universelle que ceux qui en sont sortis. Parmi, les personnes toujours allocataires en 2006, 81 % des allocataires de l'API et 89 % des allocataires du RMI ont recours à la CMUC. L'état de santé de ces populations, appréhendé au travers de trois questions sur l'état de santé perçu, la morbidité chronique et la limitation d'activité liée à un problème de santé, est moins bon, à structure d'âge égale, que celui de la population générale. Les allocataires des minima ont plus de problèmes de santé affectant leur travail que la population générale. Les difficultés économiques et financières constituent un des éléments préjudiciables à la santé et sont plus souvent citées par les femmes. Pour les allocataires du RMI déclarant un état de santé médiocre, la relation entre travail et emploi semble jouer dans les deux sens, un mauvais état de santé induit des limites dans l'activité professionnelle, en retour l'état de santé se détériore suite à des conditions de vie difficile, et à la difficulté à trouver un emploi.

Près d'un tiers des allocataires du RMI ou de l'API disent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Ces renoncements concernent notamment les prothèses et les soins dentaires, l'optique et dans une moindre mesure le recours au spécialiste.

### Définitions et champs :

Les données utilisées concernent les allocataires des seules caisses d'allocations familiales «noyau dur», c'est à dire l'ensemble de ceux ayant au moins une des prestations mensuelles au titre de décembre de l'année de référence, ainsi que ceux ayant bénéficié d'une des prestations trimestrielles au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année. Les bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire «1 enfant» pour le mois de septembre de l'année étudiée sont également comptabilisés.

### Les personnes couvertes

La notion de personne couverte par la CAF au 31/12 comprend :

- l'allocataire (allocataires noyau dur au 31/12 dont sont exclus les allocataires CEE et hors métropole),
- son conjoint (réellement présent au foyer), et toute personne à sa charge pour au moins une prestation versée par la CAF (enfant ou autre).

**Le revenu minimum d'insertion :** garantit un minimum de ressources aux personnes âgées d'au moins 25 ans vivant seule ou élevant un ou plusieurs enfants. Depuis 2004, cette allocation est gérée et financée par les Conseils généraux. Le montant au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'élevait à 440,86 € pour une personne seule. Elle peut être accompagnée du contrat d'insertion, CI-RMA qui concerne tout employeur embauchant un Rmiste.

**L'allocation de parent isolé :** s'adresse à deux groupes de personnes :

API longue : pour des parents assumant seuls la charge d'un ou plusieurs enfants de moins de trois ans ; elle est versée jusqu'au troisième anniversaire du dernier enfant.

API courte : pour des personnes séparées, divorcées ou veuves depuis moins d'un an et élevant seules un ou plusieurs enfants, quel que soit leur âge. Dans ce cas, sa durée est limitée à un an.

**L'allocation aux adultes handicapés :** s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail.

En plus des bénéficiaires des caisses d'allocations familiales, on compte en région Centre plus de 1 000 allocataires du RMI, 1 400 allocataires de l'AAH et 65 de l'API. gérés par les caisses de Mutualité Sociale Agricole.

### Bibliographie :

DREES :

Etudes et résultats N°561 – Mars 2007 – Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2006 –Sophie CAZAIN, Stéphane DONNÉ (CNAF) Marie HENNION, Emmanuelle NAUZE-FICHET (DREES)

Etudes et résultats N°567 – Avril 2007 - Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi – Anne PLA

Etudes et résultats N°599 – Septembre 2007- L'accompagnement des allocataires du RMI dans leur parcours d'insertion – Anne PLA

Etudes et résultats N°603 – Octobre 2007 – Les allocataires des minima sociaux : CMU, état de santé et recours aux soins – Bénédicte BOISGUÉRIN

**Directeur de la publication :** Pierre-Marie DETOUR

**Rédaction :** Service Etudes et Statistiques

**Mise en page :** Service mutualisé de la communication

**ISBN :** N°978-2-11-096502-8

Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales du Centre

25 Boulevard Jean-Jaurès - 45044 ORLEANS CEDEX 1 -

Tel. : 02 38 77 47 00- Télécopie : 02 38 54 46 03

<http://centre.sante.gouv.fr>